



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 1 **ORDINAIRE** **EXTRAORDINAIRE**

Date de convocation : 13 octobre 2014

La séance s'est déroulée de 17h35 à 19h55

Membres absents : 4

Quorum : 15

Membres absents excusés : 4

Nombre de membres présents : 22

Personne(s) invitée(s) :

Président : M. BARRAT, Principal

Secrétaire de séance : M. CABANNE

Le Secrétaire : M. CABANNE

Le Président : M. BARRAT

ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 24 juin 2014

II Fonctionnement de l'établissement

- Nombre de contrats (CUI et AED) gérés par l'établissement par délégation
- Conventions – contrats
- Règles de programmation des voyages scolaires facultatifs
- Tarifs définitifs de trois voyages facultatifs
- Concessions de logements accordées à certains personnels de l'établissement
- Travaux de la CTR réalisés et programmés

III Affaires budgétaires et financières

- Décisions budgétaires modificatives

IV Action éducatrice

- Mise en œuvre du calendrier scolaire 2014-2015
- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2013-2014
- Constat de rentrée 2014
- Préparation rentrée 2015 : Effectifs prévisionnels
- Agenda prévisionnel (novembre-décembre 2014)

V Questions diverses

- 7 questions (FCPE)

Nombre de pages : 12

Nombre de documents annexés pour les membres du conseil :

- Programmation des voyages facultatifs 2014-2015
- Règles de programmation des voyages
- Actions CESC 2014-2015
- Bilan FCPE : pesée des cartables 2014

OBJET I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

17h35. M. BARRAT ouvre la séance. 22 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le CA peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à la décision de roulement prise lors du CA du 15.10.2012, c'est au tour du collège des professeurs et des personnels d'éducation d'assurer le secrétariat de séance.

M. CABANNE est désigné secrétaire de séance.

I / 1 Modification de l'ordre du jour

M. Barrat propose les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- Les tarifs définitifs des trois voyages considérés seront traités dans la 2^e partie, relative au fonctionnement de l'établissement, et non dans la 3^e, relative aux affaires budgétaires et financières.

- Ajout de 7 questions diverses déposées par la FCPE :

Emplois du temps en ligne – Précisions relatives à la séquence de cours S0 (13h) – Scooters sur la piste cyclable – Bilan opération pesée des cartables – 2 heures consécutives en français en 3^e – Photos de classes – Rapport annuel : résultats DNB 2014 et reconduction des actions du projet d'établissement.

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

I / 2 Adoption du PV du CA du 24 juin 2014

Mme COLIN fait part de sa réserve concernant la vidéosurveillance 24h/24 qui n'apparaît pas dans le PV. Le PV est modifié dans ce sens.

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. BARRAT indique les résultats des dernières élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège :

- 1294 inscrits – 486 votants (participation : 36 %)

- 473 suffrages exprimés

- FCPE : 68,5 % des voix (40 sièges aux conseils de classes)

- PEEP : 31,5% (18 sièges)

OBJET II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Nombre de contrats (CUI et AED) gérés par l'établissement

Suite à la demande de la DSDEN de la Gironde, M. BARRAT demande au CA de porter le nombre maximum de contrats (CUI de droit privé et AED de droit public) gérés par l'établissement, au profit de l'établissement et des écoles de la zone d'Arcachon Sud, pour des emplois d'AVS-I, AVS-M, AVS-CO et des Emplois Vie Scolaire « administratif » auprès des directeurs d'écoles, de 45 à 65.

Il indique que cette demande répond à l'importance des besoins locaux d'aide aux enfants porteurs de handicap – l'ULIS est un bon exemple avec 6 AVS recrutés à la rentrée – et rappelle que l'établissement, en contrepartie, avait obtenu de pouvoir recruter début 2014 un 2^e mi-temps pour assurer la gestion de ces contrats.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

II / 2 Conventions - contrats

Trois conventions sont soumises à l'approbation du CA pour autoriser la signature du chef d'établissement :

- Convention de partenariat culturel avec la commune de La Teste, relative à l'organisation de plusieurs manifestations artistiques et culturelles dont le concert et la représentation théâtrale de fin d'année au Théâtre Pierre Cravey (mardi 16 juin pour le théâtre, jeudi 18 juin 2015 pour le concert). La convention prévoit également les dates de répétitions correspondantes et une série d'autres dates au mois de mai, à caractère prévisionnel, dans l'attente du décret définitif de convocation des prochaines élections départementales et régionales.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

- Convention de partenariat avec la commune de La Teste, relative à l'intervention d'une animatrice du service Jeunesse de la commune artistique et à l'utilisation du Dojo de la salle Coubertin dans le cadre de l'organisation de la représentation donnée par l'atelier théâtre du collège, en fin d'année, au théâtre Cravey et lors de la manifestation Expressions libres.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

- Convention d'association avec l'Observatoire Espace Projet, relative à l'accompagnement éventuel d'élèves « décrocheurs » du collège.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

II / 3 Règles de programmation des voyages scolaires facultatifs

M. BARRAT indique que les règles prescrites dans le document joint au PV ont pour but de préciser certaines dispositions de programmation et de gestion des voyages scolaires facultatifs, notamment les niveaux de classes concernés et le choix des élèves lorsque celui-ci est indispensable.

M. LENOIR (FCPE) demande que la diffusion des informations concernant un voyage se fasse au même moment dans toutes les classes concernées afin que chaque élève puisse avoir les mêmes chances d'inscription.

Mme LAMARE (PEEP) souhaite que les élèves et les parents soient bien informés qu'un élève participant au voyage de l'AS ne pourra pas participer à un autre voyage dans la même année scolaire (comme pour les autres voyages).

RESULTAT DU VOTE (non transmissible)

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

II / 4 Tarifs des voyages scolaires facultatifs (2^e état)

M. BARRAT soumet à l'approbation du CA les tarifs de 3 prochains voyages facultatifs impliquant la participation financière des familles (pour les élèves) et de l'établissement (pour les accompagnateurs). 2^e état joint à l'acte.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

II / 5 Concessions de logement accordées à certains personnels de l'établissement

M. BARRAT rappelle que l'établissement est pourvu de 4 logements. Il indique les bénéficiaires et les conditions d'attribution : 3 concessions sont accordées par Nécessité Absolue de Service au Principal de l'établissement, au Principal adjoint et à Mme ALVAREZ (agent-chef). Le quatrième logement, normalement dévolu à Mme LLATAS, gestionnaire de l'établissement, est vacant puisque celle-ci bénéficie d'une dérogation à l'obligation de loger.

M. BARRAT signale que ce dernier logement est pour le moment inhabitable et que des travaux de rénovation devront y être réalisés en cas de besoin.

RESULTAT DU VOTE (non transmissible)

POUR : 22 CONTRE : ABSTENTIONS :

II / 6 Travaux de la CTR (réalisés et programmés)

M. BARRAT fait le point sur les travaux réalisés cet été et sur ceux qui sont programmés jusqu'en décembre 2015 :

- Travaux réalisés cet été : machine à laver – infirmerie – groupes réfrigérants des frigos et thermomètres indiquant les températures intérieures – changement du routeur de connexion internet (de 2 Go à 4 Go).

- Travaux programmés : enlèvement du préfabriqué (Toussaint 2014) – élagage et/ou enlèvement d'arbres – reprise des clôtures – dans le cadre du plan départemental « collèges numériques », réfection complète du réseau VDI (Voix-Données-Images), incluant câblage et dérivations, et réfection ou mise en place d'un réseau de courant fort associé (ETE 2015).

M. BARRAT tient à souligner l'engagement financier important du conseil général.

M. LENOIR s'interroge sur la présence d'amiante dans les bâtiments. M. BARRAT répond par la négative.

M. AUDEBERT évoque la sécurisation et le nombre de places (insuffisant) du parking des professeurs. M. BARRAT promet qu'une réflexion sera engagée sur cette question, d'autant que deux places vont être neutralisées pour laisser le passage aux véhicules des pompiers. Le conseil général sera saisi.

OBJET III – AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1 DBM pour information (N°6 à 8)

Mme LLATAS indique que ces DBM, d'un montant de 12426,70 €, correspondent à l'ouverture de crédits pour les voyages qui se dérouleront d'ici la fin de l'année.

III / 2 DBM pour vote (N°10)

M. BARRAT indique qu'une DBM d'un montant total de 12318 € est proposée à l'approbation du CA. Elle inclut des mouvements au SRH pour un montant de 5318,00€ et au service général pour 7000 €.

Mme LLATAS en précise les origines et les destinations.

Après ces prélèvements, les réserves de l'établissement sont de 47004,88 € pour le service général, 15995,83 € pour le SRH, 15800 € pour les stocks et 500 € pour une provision pour risques.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTIONS :

OBJET IV – AFFAIRES RELATIVES A L’ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Mise en œuvre du calendrier scolaire 2014-2015 (aménagement)

M. BARRAT indique que, conformément à l’arrêté rectoral du 5 septembre 2014, considérant que le fonctionnement du service public est susceptible d’être perturbé par un absentéisme important en raison du pont de l’Ascension, les cours prévus le vendredi 15 mai 2015 sont reportés au mercredi 8 avril 2015 après-midi et au mercredi 6 mai 2015 après-midi.

En conséquence, M. BARRAT propose les modalités de récupération suivantes :

- Les cours M1, M2 et M3 d’un vendredi (semaine A) sont reportés au mercredi 8 avril de 14h à 17h. Le cours M4 n’est pas reporté.

- Les cours S1, S2 et S3 d’un vendredi (semaine A) sont reportés au mercredi 6 mai 2015 de 14h à 17h. Le cours S0 n’est pas reporté.

RESULTAT DU VOTE – Acte transmissible

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTIONS :

IV / 2 Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2013-2014

M. BARRAT précise qu’il s’agit d’un document formel qu’il convient de transmettre à l’autorité académique avant le 30 novembre de chaque année.

Il indique que ce rapport réunit un certain nombre d’indicateurs qui caractérisent la population scolaire du collège, les différents personnels de l’établissement, les moyens mis à sa disposition et les résultats scolaires des élèves, notamment l’orientation post-3^e et le DNB. Il rappelle également que ce rapport s’appuie sur un diagnostic initial (établi en 2010) et sur le projet d’établissement qui a suivi (2011-2015) ainsi que sur l’ensemble des actions et projets éducatifs qui le constituent.

M. BARRAT désigne 4 points forts de l’année 2013-2014 :

- Les révisions du brevet instaurées cette année (dernière semaine de cours) ;

- Les résultats du brevet qui ont suivi : en hausse, 84,5% contre 76% en 2013. Encore un peu inférieur aux taux départemental (85%) et académique (86%) ;

- Les résultats de l’orientation post-3^e : en hausse également, 67% en 2^{nde} GT et 29% en 2^{nde} Pro (58% et 38% en 2013). Les taux départemental et académique se situent autour de 70% ;

- L’installation du conseil école-collège qui va accompagner la réforme des cycles d’enseignement, notamment le cycle 3, le cycle de consolidation (du CM1 à la 6^e) qui entrera en vigueur progressivement à la rentrée 2016. Et dont le principal objectif est d’assurer la continuité et la cohérence des enseignements et de l’accompagnement personnalisé.

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

FAVORABLE

IV / 3 Constat de rentrée 2014

- 184 élèves en 6^e / 185 élèves en 5^e / 182 élèves en 4^e / 193 élèves en 3^e
- 12 élèves en ULIS (9 en 6^e, 2 en 5^e et 1 en 4^e)
- 4 élèves en DIMA (inscrits au collège mais scolarisé au CFA de La Teste).
- Au total 760 élèves. En progression, grâce à l'ULIS pour partie (740 élèves étaient dénombrés en 2013 à la même date).

M. BARRAT relève que les effectifs sont stables en 6^e et 5^e et qu'ils s'inversent en 4^e et 3^e (c'est le niveau 3^e qui est le plus lourd cette année).

A propos de l'ULIS, il tient à souligner les difficultés de l'enseignant référent et coordonnateur compte tenu de l'effectif important de la structure pour une ouverture (12) et également du nombre d'élèves souffrant d'un trouble envahissant du développement) (5) qui nécessiterait à lui seul une ULIS spécifique.

IV / 4 Préparation de la rentrée 2015 – Effectifs prévisionnels

M. BARRAT indique qu'en 2013, l'effectif prévisionnel était de 720 élèves, 744 élèves sont inscrits à ce jour, 756 avec l'ULIS.

La marge d'incertitude se creuse d'année en année, environ une vingtaine d'élèves aujourd'hui (due pour l'essentiel à des mouvements plus nombreux des familles, dans les deux sens) qui rend les prévisions moins nettes, d'autant plus lorsque les effectifs sont proches des seuils planchers.

En s'en tenant à la seule méthode des taux de passage apparent (sur un an et sur trois ans), l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2015 est de 740 élèves avec l'ULIS. En légère baisse par rapport aux inscrits de cette année mais en légère hausse par rapport aux prévisions de l'année dernière (720 élèves).

M. BARRAT précise que cet effectif prévisionnel et sa répartition par niveau permet d'envisager le maintien de 7 divisions par niveau. Ce qui permet, par conséquent, d'envisager le maintien de la dotation en heures au niveau de cette année. Les CSD de cette année pourraient ainsi se maintenir à leur niveau actuel (en SVT et en Arts plastiques).

A noter également, les cas particuliers de l'Anglais et de la Musique, qui pourraient aussi connaître un CSD dans ces deux disciplines si des mesures individuelles n'étaient pas reconduites en 2015-2016 (mi-temps et temps partiel).

Il indique, enfin, que l'ensemble de ces données ne constituent que la toute première étape de la préparation de la future rentrée. La prochaine sera, pour la fin novembre, la confirmation des effectifs prévisionnels retenus par l'autorité académique qui permettra une estimation des moyens en heures.

IV / 5 Agenda prévisionnel (novembre – décembre 2013)

M. GROSSELIN indique les principales dates à retenir d'ici le congé de Noël :

- Les rencontres parents-professeurs se dérouleront le lundi 10 novembre (3^e), le jeudi 13 novembre (6^e), le lundi 17 novembre (4^e) et le jeudi 20 novembre (5^e).

- Le CA se réunira, dans sa nouvelle composition, le mardi 25 novembre, pour l'examen du budget 2015 notamment.

- L'arrêt des notes du 1^{er} trimestre est fixé au 21 novembre. Le 2^e trimestre débutera le 24 novembre 2014.

- Les conseils de classes se dérouleront du 27 novembre au 8 décembre 2014. A noter qu'un conseil de classe est prévu pour l'ULIS.

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES (7 questions de la FCPE)

1/ Emplois du temps en ligne :

Les représentants FCPE demandent si les emplois du temps des élèves pourraient figurer sur le site internet du collège. M. GROSSELIN répond que le logiciel utilisé ne le permet pas pour l'instant et qu'il essaie de trouver une solution : les emplois du temps pourraient être scannés.

2/ Séquence de cours S0 (13h) :

Les représentants FCPE posent le problème des répercussions de cette nouvelle séquence de cours, notamment des 3 heures de cours qui s'enchaînent avant la récréation. Ils suggèrent la possibilité d'accorder un temps de repos après les deux premières de cours. M. GROSSELIN rappelle que ce créneau horaire avait été ouvert pour donner plus de souplesse à l'emploi du temps général et faciliter le 2^e service de la demi-pension.

Mmes BUSSAC et LOURENCO évoquent quelques désagréments : l'absence d'élèves qui participent à des réunions au même moment (délégués de classe par exemple) et le bruit provoqué par les autres élèves dans la cour de récréation qui obligent les professeurs à maintenir les fenêtres fermées.

M. BARRAT précise que cette séquence de cours ne concerne que 29 cours sur les 859 de la semaine mais souligne qu'ils se concentrent en 3^e. Il indique également que c'est un essai et qu'un bilan serait fait en fin d'année qui

pourrait conduire à un retour en arrière ou à l'élargissement de cette mesure à toutes les classes à la condition que les élèves n'aient pas plus de trois cours l'après-midi (fin des cours à 16h ou 17h selon).

3/ Les scooters sur la piste cyclable :

Les représentants de la FCPE soulèvent le problème posé par la présence de scooters stationnant devant le collège à l'angle du garage vélo et qui représentent une gêne pour la circulation. M. BARRAT indique que lui-même et M. GROSSELIN interviennent souvent pour faire partir les gêneurs mais que leur pouvoir de « police » est inexistant sur la voie publique ; il va demander à la police municipale de prévoir des passages plus fréquents.

4/ Les deux heures consécutives de Français en 3^e :

Les représentants de la FCPE et de la PEEP déplorent l'absence de 2 heures de cours consécutives en français dans la majorité des 3^e. Cette situation empêche les élèves de composer deux heures de suite dans la perspective du DNB et peut de fait favoriser la tricherie (échange de réponses entre élèves et aide extérieures entre les deux temps de contrôle). M. GROSSELIN indique que la conception et la fabrication d'un emploi du temps est une mécanique complexe où les contraintes se superposent et parfois se contredisent, conduisant le responsable à faire des choix. Il sera demandé en fin d'année si cette contrainte est prioritaire pour les enseignants.

5/ Les photos de classe :

Les représentants de la FCPE font état du mécontentement de plusieurs parents quant à la qualité des photos de classe, certaines photos paraissant avoir été retouchées. Esteban CHALARD confirme cette impression au nom des élèves.

6/ Le poids des cartables :

Les représentants de la FCPE portent à la connaissance du CA les résultats de leur enquête sur le poids des cartables. 21 % des élèves du collège ont fait peser leur cartable le lundi matin 6 octobre avant d'entrer au collège. Les résultats montrent que le cartable est trop lourd pour 80 % des élèves de 6^e, 76 % de ceux de 5^e, 66 % de ceux de 4^e et 67 % de ceux de 3^e. 25 % des élèves testés ont un cartable dont le poids est correct.

La FCPE suggère des solutions (voir document joint) pour améliorer cette situation et un débat s'engage entre les membres du CA.

En conclusion, M. BARRAT indique que plusieurs actions doivent être menées en même temps. Il estime que l'institution a fait sa part pour tenter de résoudre ce problème important depuis de nombreuses années (manuels de petit format, à couverture souple, liste raisonnée de fournitures scolaires,...). Allant dans le sens de Mme LOSSY, il reconnaît qu'un effort peut-être encore fait concernant le choix des cahiers et/ou classeurs (le nombre de pages des cahiers notamment). Il estime enfin que c'est aux familles surtout, aujourd'hui, d'intervenir en aidant à la préparation et en contrôlant régulièrement le contenu du cartable de leur enfant, notamment en 6^e. Il se dit prêt, avec les fédérations de parents d'élèves, à délivrer une information aux familles dans ce sens.

7/ Les résultats du brevet

Cette question a été traitée par M. BARRAT lors de la présentation du rapport annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.